

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 329

présenté par
Mme Diaz

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 113 par la phrase suivante :

« Ces nouvelles brigades fixes ou mobiles seront implantées grâce à des créations nettes d'emplois. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie, au moins, s'avère indispensable du fait de l'explosion de l'insécurité également constatée en zones rurales.

Cependant, ces nouvelles unités ne doivent en aucun cas se traduire par un prélèvement sur les effectifs existants, mais reposer sur des recrutements supplémentaires.